

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 9 mars 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Audrey Bridger est absente.

9 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.1 SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2025**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220) – Adoption
 - 4.2. Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) – Adoption
 - 4.3. Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Adoption
 - 4.4. Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) – Adoption
 - 4.5. Règlement numéro 403-2026 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt du projet
 - 4.6. Dépôt du rapport des élus ayant suivi les formations obligatoires
 - 4.7. Rapport du maire concernant les travaux urgents – Bris d'aqueduc du 16 février 2026
 - 4.8. Ressources humaines – Agente administrative – Avenant No 3
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Adoption du rapport 2025 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi – Approbation et autorisation de signature 2026
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Projet de règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Assemblée publique de consultation
 - 8.2. Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption
 - 8.3. Rapport du conseiller en urbanisme
 - 8.4. Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud
 - 8.5. Demande de PIIA No 26-003 – Construction garage – 7, rue Thibault Nord
 - 8.6. Nomination des membres au comité consultatif d'urbanisme
 - 8.7. Nomination du fonctionnaire responsable de l'application de certains règlements - Modification de la résolution numéro 163-10-2025
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**

- 10.1. Abercorn Lyrique – Aide financière
- 10.2. Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn – Aide financière
- 10.3. Centre culturel d'Abercorn – Aide financière
- 10.4. Institut des femmes d'Abercorn – Aide financière
- 10.5. Librairie Sutton Library – Aide financière
- 10.6. Tour des Arts – Aide financière

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 08.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 033-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté :

En ajoutant le point suivant :

9.1 Demande de prix 2026-04- Nivelage des chemins municipaux

Et en retirant les points suivants :

4.2 Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) – Adoption

4.3 Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Adoption

4.4 Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) – Adoption

4.5 Règlement numéro 403-2026 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt du projet

4.8 Ressources humaines – Agente administrative – Avenant No 3

8.4 Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud

8.5 Demande de PIIA No 26-003 – Construction garage – 7, rue Thibault Nord

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1 SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2025

M. Marc-Antoine Fortier présente le rapport d'activité annuel 2025 en matière de sécurité incendie.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 034-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION

4.1 Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220) - Adoption

RÉSOLUTION 035-03-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220);

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) - Adoption

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.3 Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) - Adoption

Ce point est retiré de l'ordre du jour

4.4 Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) - Adoption

Ce point est retiré de l'ordre du jour

4.5 Règlement numéro 403-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Avis de motion

Ce point est retiré de l'ordre du jour

4.6 Dépôt du rapport des élus ayant suivi les formations obligatoires

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport des élus ayant suivi les formations obligatoires, soit :

- Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Formation sur le rôle des membres des conseils municipaux sur le système municipal

4.7 Rapport du maire concernant les travaux urgents – Bris d'aqueduc du 16 février 2026

Le maire fait rapport sur les travaux urgents suite à un bris d'aqueduc survenu le 16 février 2026.

4.8 Ressources humaines - Agente administrative – Avenant No 3

Ce point est retiré de l'ordre du jour

5 FINANCES

5.1 Comptes et transferts

RÉSOLUTION 036-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 5 mars 2026 au montant de 36 191.55 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de rapport à déposer pour le mois de janvier 2026.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption du rapport 2025 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

RÉSOLUTION 037-03-2026

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets

soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail;

ATTENDU que le rapport annuel 2025 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Sutton pour le Village d'Abercorn;

ATTENDU que le Village d'Abercorn a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2025 An 9;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annik Alder,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn adopte le rapport d'activités annuel 2025 An 9 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Entente intermunicipale de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi – Approbation et autorisation de signature 2026

RÉSOLUTION 038-03-2026

CONSIDÉRANT que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« ci-après le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de

collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

CONSIDÉRANT que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme municipal signataire pour conclure une telle entente ;

CONSIDÉRANT que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application » ;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui les régit, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le Règlement ;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'*Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* ;

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu en 2025 l'*Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* ;

CONSIDÉRANT que l'année 2025 en était une de transition et que la délégation de compétence et de services en lien avec les matières résiduelles doit être évolutive, en respect des obligations de la MRC face à l'entente-cadre signée avec ÉEQ et refléter les diverses situations sur le territoire de Brome-Missisquoi, ainsi l'entente originale, signée en 2025, doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'année 2026 d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les interactions ainsi que les modalités de répartition des contributions financières ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le conseil du village d'Abercorn approuve l'*Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l'« Entente »).

Que le conseil autorise et mandate le maire, et le directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite Entente;

Que le conseil nomme à titre de représentant de la municipalité le directeur général et greffier-trésorier et à titre de substitut la directrice générale adjointe et greffière adjointe pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement ;

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'*Entente*, la ressource occupant la fonction de directeur général et greffier-trésorier au sein de la municipalité;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Projet de règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Assemblée publique de consultation

Le Conseil tient une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le directeur général et le maire expliquent le projet qui a pour but d'établir les règles relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité. Il prévoit notamment qu'un bâtiment doit être maintenu en tout temps en bon état.

Le Conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

8.2 Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption avec changements

RÉSOLUTION 039-03-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que les formalités prévues par la loi ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changements, le Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 28 février 2026 :

- 3 permis ou certificats
- 0 logements créés
- 0 logements supprimés

Liste des permis actifs au 4 mars 2026

8.4 Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud

Ce point est retiré de l'ordre du jour

8.5 Demande de PIIA No 26-003 – CONSTRUCTION GARAGE – 7 RUE THIBAULT NORD

Ce point est retiré de l'ordre du jour

8.6 Nomination des membres au comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION 040-03-2026

Le maire remercie l'ensemble des citoyens ayant soumis leur candidature pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il souligne la qualité des candidatures reçues et mentionne que le choix des membres a été difficile.

Le maire remercie également les membres sortant du CCU, M. Charles Lussier, M. Normand Bleau, Mme Nathalie Lessard et M. Paul St-Jacques, pour leur contribution.

ATTENDU que les quatre sièges des membres citoyens au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU) sont à combler;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 365-2023-1 concernant le Comité consultatif d'urbanisme, le mandat des membres est de deux ans à compter de leur date de nomination au conseil et que les mandats des membres occupant le siège 1 et 3 sont renouvelé en bloc en année impaire et les sièges 2 et 4 sont renouvelé en bloc en année paire;

ATTENDU qu'un appel de candidatures a été déposé le 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU la réception de huit candidatures dont deux demandes de renouvellement ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes en tant que membres citoyens du CCU à compter du 9 mars 2026 :

Nom	Siège	Fin de mandat
Luc Dubois	1	8 mars 2027
Charles Lussier	2	8 mars 2028
Denis Rozon	3	8 mars 2027
William Murray	4	8 mars 2028

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7 Nomination du fonctionnaire responsable de l'application de certains règlements – Modification de la résolution numéro 163-10-2025

RÉSOLUTION 041-03-2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 163-10-2025 nommant monsieur Victor-Loïc Gamache à titre de conseiller en urbanisme et d'officier municipal en bâtiment, en environnement et en urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit notamment que monsieur Victor-Loïc Gamache soit nommé à titre d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment et de fonctionnaire désigné (autorité compétente) pour l'administration, l'application et la délivrance de constats

d'infraction pour les règlements provinciaux ou municipaux d'Abercorn ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux ;

CONSIDÉRANT qu' il y a lieu d'élargir le mandat de l'officier municipal afin d'y inclure l'application de règlements additionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'AJOUTER, à la liste des règlements mentionnés à la résolution numéro 163-10-2025, les règlements suivants :

- Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220)

Que la résolution numéro 163-10-2025 demeure inchangée pour le reste et conserve plein effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1 Demande de prix 2026-04 - Nivelage des chemins municipaux

RÉSOLUTION 042-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annik Alder,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition du 9 mars 2026 de l'entreprise Excavation Carey et Giguère (Déneigement Pinacle) au montant estimé de 37 970.49 \$ taxes incluses pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2026;
De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1 Abercorn Lyrique – Aide financière

RÉSOLUTION 043-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annik Alder,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à l'organisme Abercorn Lyrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn – Aide financière

RÉSOLUTION 044-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 2 500 \$ à l'Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Centre culturel d'Abercorn – Aide financière

M. le maire déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 045-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 2 500 \$ au Centre culturel d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT)

10.4 Institut des femmes d'Abercorn – Aide financière

RÉSOLUTION 046-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 600 \$ à l'Institut des femmes d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Bibliothèque Sutton Library – Aide financière

RÉSOLUTION 047-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR Mme Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 350 \$ à la Bibliothèque Sutton Library.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 Tour des Arts – Aide financière

RÉSOLUTION 048-03-2026

CONSIDÉRANT la résolution no 169-10-2025 prévoyant un engagement financier de 250 \$ pour l'édition 2026 du Tour des Arts;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 250 \$ au Tour des Arts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

La conseillère Hélène Vézina rappelle la tenue d'une rencontre de la Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire le 11 mars 2026 à l'hôtel de ville.

Le conseiller Liam Villemaire souligne le succès de *l'activité Sculpter l'hiver à Abercorn*, une initiative de M. François Cusson. Il remercie particulièrement M. Louis Schinck, Mme Mélissa Campeau, M. Normand Bleau, Mme Jacqueline Turgeon ainsi que l'ensemble des participants pour leur contribution à la réussite de l'événement.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 049-03-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 59.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.